

Paraphe fait par le Maire : Thierry NOGUET

Folio N° SPORT 2022/001

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

**VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE**

Service: **SPORT**

**Fixation des tarifs municipaux :**  
 Infrastructures sportives  
 Salle de convivialité  
 Stages sportifs

**ARRÊTE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Montoir de Bretagne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4. autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines attributions au Maire,

VU la délibération en date du 19 juin 2020 de délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable de la commission sport du 9 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des infrastructures sportives , de la salle de convivialité, des stages sportifs,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les tarifs sont fixés comme suit :

TARIF SELON UTILISATEUR			
	Établissements scolaires montoirins	Associations montoirines, associations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)	Associations hors commune, Liges, comités, fédérations CE, Amicales d'entreprises, sans but lucratif
Salle omnisports	Gratuit pour les écoles maternelles et élémentaires, application des tarifs prévus selon la convention passée avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour le collège	Gratuit	25€/h 100€/jour
Salle spécialisée gym		Gratuit	25€/h 100€/jour
Dojo		Gratuit	20€/h 80€/jour
Terrain Foot		Gratuit	1 match 67,5€ 5 matchs 220€ 10 matchs 438,5€
Terrain Foot5		Gratuit	15€/h (avec éclairage)
Tennis couverts		Gratuit	Forfait 113€/court pour 1h/sem pour la saison sportive
			Associations hors commune, Liges, comités, fédérations CE, Amicales d'entreprises, sans but lucratif
			Acteurs économiques (entreprises)
Salle de convivialité	Gratuit		76,5 € / ½ journée 153€/jour
Caution 510€			
Stage sportifs	A la journée avec repas	4,60 €	
	A la journée sans repas	2,40 €	

Paraphe fait par le Maire : Thierry NOGUET

Folio N° SPORT 2022/001

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et révisables.

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Montoir de Bretagne,  
Le 13 Mai 2022.  
Monsieur le Maire,  
Thierry NOGUET.



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Montoir-de-Bretagne. The stamp contains the text "Mairie de Montoir-de-Bretagne" and "55130 MONTROI-DE-BRETAGNE". A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE MONTOIR-DE-BRETAGNE (44)**

**Utilisateur : LE GALLO Christine**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	ARRETESPORT2201
Date de la décision :	2022-05-13 00:00:00+02
Objet :	Fixation des tarifs municipaux : Infrastructures sportives Salle de convivialité Stages sportifs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.6 - tarifs des services publics
Identifiant unique :	044-214401036-20220513-ARRETESPORT2201 -AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401036-20220513-ARRETESPORT2201-AR-1-1_0.xml	text/xml	976
Nom original :		
Arrêté Sport 2022 01 Fixation des tarifs municipaux.pdf	application/pdf	119452
Nom métier :		
99_AR-044-214401036-20220513-ARRETESPORT2201-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	119452

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2022 à 11h27min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2022 à 11h27min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2022 à 11h27min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2022 à 11h27min53s	Reçu par le MI le 2022-05-17

